



Copie à revoir

Dispensé de timbrage BREST CTC

Le message adressé par les deux millions de personnes qui sont descendues dans la rue, le 24 juin, était clair : les Français ne veulent pas du projet de réforme des retraites proposé par Nicolas Sarkozy.

La sagesse voudrait que le gouvernement ajourne sa "réforme" et entame une vraie négociation avec les organisations syndicales.

Malheureusement, Nicolas Sarkozy s'obstine.



Les élus socialistes dans la manif quimpéroise

Alors même que près de 15 000 manifestants défilaient dans les rues de Quimper, Pierre Maille, à l'occasion de la session du Conseil général, a souligné l'injustice des solutions proposées par Eric Woerth.

"Qu'une réforme soit nécessaire, pour assurer sur la durée le financement des retraites, nul ne le conteste ; même l'évaluation à 40 milliards d'euros de la somme nécessaire en 2020 pour assurer le financement des retraites, semble également largement partagée", a indiqué le président du Conseil général.

"Le débat s'est cristallisé autour de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans. A juste titre, car il y a là un enjeu essentiel qui justifie l'opposition des syndicats de salariés. En proposant de le repousser à 62 ans, le gouvernement ne règle pas le problème financier, selon les affirmations du Conseil d'orientation des retraites et de la plupart des experts."

"Mais", a-t-il précisé, "il prend la voie d'une solution injuste qui touchera les plus fragiles et fera travailler davantage ceux dont les parcours professionnels sont les plus défavorisés, en contrepartie de pensions modestes ou bien souvent médiocres. Je pense, par exemple, à tous ces salariés de l'industrie agroalimentaire."

Faut-il traiter chacun de la même façon, ceux que le travail use et qui ont hâte de partir pour préserver leur santé et donc leur possibilité de profiter un peu de leur retraite, comme ceux qui trouvent valorisation et satisfaction dans leur travail et ne sont pas impatients de s'arrêter ?

Ne faut-il pas plutôt donner le temps à la négociation collective et au dialogue social pour construire un dispositif qui consolide le pacte social plutôt que d'imposer une réforme qui creusera les inégalités et fera peser pendant des décennies le poids de son injustice sur les salariés ?

Durant la suspension de séance, Pierre Maille et les élus du groupe Finistère à gauche ont marqué leur opposition à la réforme proposée en participant à la manifestation quimpéroise. 🌹

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 1^{er}/07/2010



**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Pas crédible

Les conjoints des ministres ont le droit d'exercer la profession de leur choix. L'épouse de l'ancien ministre du Budget, trésorier de l'UMP, peut travailler dans l'entreprise qui gère les intérêts de la première Fortune de France.

Mais alors, son mari doit accepter de jouer la transparence et de répondre aux questions que se posent légitimement tous les Français. D'autant que l'affaire Bettencourt est aujourd'hui sur la place publique parce que les héritiers de la milliardaire émettent de sérieux doutes sur la gestion de son patrimoine.

Un certain nombre de révélations publiées par la presse méritent à tout le moins des explications. Est-il vrai que Madame Bettencourt a participé financièrement aux campagnes régionales de l'UMP pour complaire au pouvoir ? En refusant de répondre précisément, Eric Woerth apparaît aujourd'hui totalement décrédibilisé.

Dans n'importe quelle autre démocratie un ministre dans sa situation aurait déjà démissionné...

PS 29

Le dossier de la semaine

Rénovation : la parole aux adhérents



La Convention fédérale s'est tenue à Pont-l'Abbé

Vie de la Fédération

www.ps29.org : nouvelle version



Elle est en ligne depuis la fin du mois de juin

Interview

CFDT : sereins et déterminés



Avec Hervé Goachet

Rénovation : la parole aux adhérents

Après le modèle de développement et avant l'international, les socialistes ont voté, le 24 juin, sur le texte pour la rénovation qui organise les primaires, entérine le non-cumul des mandats et modifie substantiellement le fonctionnement interne du PS.

Dans le Finistère, 34,08 % des adhérents ont pris part au vote et ont validé à 83,58 % le texte adopté par le Conseil national du 8 juin.



Marc Coatanéa et Andrew Lincoln

Un texte largement approuvé

Ce document institue l'organisation de primaires, ouvertes à tous les partis de gauche qui le souhaitent, pour désigner le ou la candidate à l'élection présidentielle de 2012.

Il instaure le non-cumul des mandats parlementaires avec un exécutif local. Il précise le mode de fonctionnement du parti et fixe des règles pour l'organisation des congrès.

Il confirme la volonté des socialistes de parvenir à la parité et de favoriser le renouvellement et la diversité. Enfin, il institue une Haute Autorité du Parti Socialiste, **"chargée de faire respecter les règles d'éthique et de droit"**.

En même temps qu'ils votaient ce texte, les socialistes, dans leurs sections ou en Assemblées générales de circonscription, ont adopté une cinquantaine d'amendements soumis au vote de la Convention fédérale qui s'est tenue, le 25 juin, à Pont-l'Abbé.

Auparavant, la Commission des résolutions, ouverte aux représentants de tous les courants, s'était réunie à Brest.

"Sur les 54 amendements, la Commission en a accepté 16. Ils complétaient ou précisaient le texte et ne posaient pas de difficultés particulières", ont précisé Marc Coatanéa, premier secrétaire fédéral, et

Andrew Lincoln, secrétaire fédéral chargé du projet. **"Elle en a rejeté dix, essentiellement parce qu'ils contredisaient le document. Enfin elle a estimé que 28 devaient être soumis au vote de la Convention fédérale"**, ont-il complété.

Les primaires

Une série de débats s'est engagée sur les primaires, et plus précisément sur la date à laquelle elles doivent se tenir. Dans le texte soumis au vote des adhérents, il est indiqué que le ou la candidate doit être désigné-e en octobre 2011. Pour les sections du Relecq-Kerhuon, de Plouzané et de la 8^e circonscription, la désignation doit plutôt intervenir avant l'été 2011, de manière à ce que le candidat soit déjà en campagne dès septembre. A contrario, les vacances de 2011 risqueraient de briser la dynamique d'un candidat désigné, par exemple, au mois de juin. La Convention a accepté l'amendement qui propose d'avancer la date de désignation.

Se pose ensuite la question du statut des primaires. Deux amendements contradictoires étaient soumis au vote des délégués. S'agit-il désormais du mode de désignation officiel du candidat socialiste à la présidentielle ? Ou n'est-ce que la réponse apportée par le PS à la désignation du candidat de gauche pour la présidentielle de 2012 ? Finalement, les deux amendements ont été rejetés.

Non-cumul

La question du non-cumul fit également l'objet de longs débats. Les amendements des sections de Châteaulin et de Quimper interdisant, pour les ministres, le cumul d'un exécutif local ont été adoptés.

Plusieurs amendements portaient sur le chapitre concernant les dispositions transitoires. Mais les sections de



La Convention fédérale, à Pont-l'Abbé



Karim Ghachem

Quimper et de Brieç proposaient purement la suppression de cette partie du texte partant du principe que le non-cumul doit s'appliquer avant la présidentielle de 2012. Leur amendement a été adopté par la Convention fédérale.

Démocratie et parité

Comment organiser les congrès ? Faut-il garder la procédure des contributions, puis des motions, puis de l'élection du premier secrétaire ? Le texte indique que seuls les premiers signataires des motions pourront être candidats. Un amendement des 2^e et 3^e circonscriptions proposait de s'inspirer du fonctionnement des organisations syndicales et du MJS. Le Bureau national sortant élabore un texte envoyé à tous les adhérents pour être amendé. Si, à l'issue de ce processus, certains ne se retrouvent pas dans le texte, ils peuvent présenter leur motion. Cette proposition n'a pas été retenue.

En revanche, la proposition de la Commission fédérale de la rénovation, animée par Karim Ghachem, consistant à permettre le vote par procuration pour les adhérents qui ne peuvent participer aux scrutins internes au PS a été adoptée.

Enfin la convention fédérale est à nouveau revenue sur la question de la parité. Plusieurs amendements souhaitaient que le PS ne s'interdise pas de présenter plus de femmes que d'hommes aux élections uninominales. A l'issue d'un débat, les délégués, ne voulant pas substituer une domination féminine à une domination masculine, ont confirmé que le PS doit présenter **"50 % de candidates dans toutes les élections et visera l'objectif de 50 % d'éluës dès les élections de juin 2012"**.

Dans le Finistère, dès les élections cantonales de mars 2011, le Parti Socialiste présentera strictement autant de candidates que de candidats. 🌸

www.ps29.org : nouvelle version

L'adresse www.ps29.org reste inchangée, mais le site internet de la Fédération évolue et offre de nouvelles fonctionnalités aux internautes.

"L'ancienne version datait de 2004 et il était temps de la mettre au goût du jour", explique Florent Gayte, secrétaire fédéral chargé de la communication.

En 2004, on ne parlait pas encore de flux RSS et les réseaux sociaux n'en étaient qu'à leurs balbutiements.

Cette nouvelle version du site fédéral devient enfin interactive, puisqu'il est désormais possible de commenter les articles. Elle permet aussi de partager des textes et des photos sur les réseaux sociaux comme Facebook ou



Un site interactif pour les adhérents et les sympathisants du PS

Twitter, et bientôt la Coopool et d'entrer vraiment dans le web 2.0.

En outre, le nouveau site contient une partie privative réservée aux responsables de la Fédération de manière

à mettre à leur disposition compte-rendus et documents de travail.

Une nouvelle liste de diffusion qui, à terme, a vocation de contenir l'ensemble des adresses électroniques des

adhérents socialistes du Finistère permettra de prévenir rapidement tous les adhérents et sympathisants des nouveautés mises en ligne sur le site.

La blogosphère socialiste finistérienne, particulièrement productive, est également mise en valeur.

Lorsque la direction nationale du Parti Socialiste demandait à toutes les fédérations de France de se doter d'un site internet, celle du Finistère avait déjà plusieurs années d'avance. Avec le lancement de sa nouvelle version, elle prend encore une longueur d'avance et se situe parmi les fédérations les plus en pointe dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication. 🌐

Interview



CFDT : sereins et déterminés

Avec Hervé Goachet

"La CFDT sort confortée, apaisée et déterminée de son 47^e Congrès qui s'est tenu à Tours, du 7 au 11 juin", estime Hervé Goachet, secrétaire de l'Union départementale du Finistère.

Cap Finistère : Du 47^e Congrès, la presse n'a retenu que l'amendement sur les retraites. Vos débats n'ont pourtant pas porté que sur cette question ?

Hervé Goachet : Bien sûr que non. Il faut savoir qu'il s'agissait du congrès des 1 200 syndicats affiliés à la CFDT. Pendant cinq jours, 1 520 délégués ont débattu de l'orientation de la confédéra-

tion pour les quatre années qui viennent. D'abord, en discutant du rapport d'activité de l'équipe sortante adoptée à 86,8 %.

Ensuite, les travaux ont porté sur le texte d'orientation (adopté à 77 %) intitulé "Reconstruire l'avenir avec les salariés". Avant le congrès, une première version de ce document a été mise en débat dans les syndicats. Il a été amendé. Certains de ces amendements ont été rejetés, d'autres intégrés. Une vingtaine d'amendements étaient en débat au congrès, dont celui sur la durée des cotisations.

Cap Finistère : Et que disait-il ?

Hervé Goachet : Un syndicat a demandé, sans succès, le retrait d'un article parce qu'il était écrit que nous acceptions éventuellement une augmentation de la durée de cotisations. Mais, le document précise bien toutes les conditions que nous exigeons pour cela, en particulier, pour le taux d'activité des salariés de plus de 50 ans et la prise en compte de la pénibilité. Les débats du 47^e Congrès n'ont pas exclusivement porté sur les retraites car la CFDT est, depuis longtemps, au clair sur cette question. Nous savons ce que nous voulons.

Cap Finistère : Sur quoi ont porté les autres débats ?

Hervé Goachet : Le congrès est bien sûr un moment important dans la vie de la confédération. Une cinquantaine de délégations étrangères étaient présentes. Nous avons abordé des questions statutaires et réfléchi à notre organisation interne. Comment, par exemple,

allons-nous relever le défi du renouvellement de nos cadres lorsqu'on sait que 63 % de ceux qui sont actuellement en responsabilité vont partir dans les dix ans qui viennent ?

Le taux de syndicalisation n'est pas important dans notre pays. Pour la CFDT, fin 2009, c'est 833 108 adhérents (+ 2,3 %). Mais, lorsqu'on regarde sur la durée, une grande majorité de salariés ont été syndiqués à un moment de leur carrière. Il faut que nous nous interrogeons sur les raisons de ce "turn-over". Comment être plus proche des salariés et répondre à leurs attentes ?

Enfin, le Congrès de Tours a donné l'occasion à la CFDT de publier ses comptes en toute transparence. Nous sommes le premier syndicat français à le faire un an avant l'obligation légale.

En savoir plus : www.cfdtcongres2010.fr 🌐

Agenda

8 juillet

19 h 00 : Conseil fédéral au local du PS de Brest.

5 septembre

Fête de la rose de la 8^e circonscription.

5 septembre

Barbecue de rentrée des sections de l'agglomération brestoise.

Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1212 P 11428

N° 869 - Vendredi 2 Juillet 2010

www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr

26 B, rue Aristide-Briand - 29000 Quimper

Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef :

Jean-Yves Cabon - Tél. 02 98 43 44 39

13, rue de Portzmoquer - 29200 Brest

Impression :

Presses Associatives du Finistère

Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 20 €

Abonnement de soutien :
à partir de 25 €

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste.

Annonces légales & judiciaires

SELARL XAVIER MOAL
Avocat

59, rue Louis-Pasteur - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax. 02 98 44 09 24

SELARL MEN AR PIC
Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée

au capital de 10 000 euros
Siège social : 36, rue Henri-Provostic
29830 PLOUDALMÉZEAU

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SELARL MEN AR PIC

Capital : 10 000 euros par apports en numéraire.

Siège social : 36, rue Henri-Provostic (29830) PLOUDALMÉZEAU.

Objet social : L'exercice de la profession de pharmacien d'officine par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux.

Durée : 99 années.

Gérance : Madame Anne LE FLOC'H, épouse de Monsieur Damien LE BIHAN demeurant à PLOUDALMÉZEAU (29830) 11, rue Joseph-Lusven.

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à quelque titre que ce soit, aux conjoints, ascendants, descendants et à des tiers étrangers à la société, qu'à la majorité des trois quarts des porteurs de parts exerçant la profession au sein de la société.

Immatriculation : Au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

CESSION D'OFFICINE DE PHARMACIE

Par acte sous seings privés en date à BREST du 18 mai 2010, enregistré au Service des impôts des entreprises de Brest Pontant, le 18 juin 2010, bordereau n°2010/737 case n°4, la société PHARMACIE GUILLOUX, société à Responsabilité Limitée, au capital de 48 000 euros, dont le siège social est à PLOUDALMÉZEAU (29830) - 36, rue Henri-Provostic, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST, sous le numéro 306 641 622, a vendu à la société SELARL MEN AR PIC, ci-dessus désignée, un fonds de commerce d'officine de pharmacie sis et exploité à PLOUDALMÉZEAU (29830) 36, rue Henri-Provostic, pour lequel la société PHARMACIE GUILLOUX est immatriculée au RCS de BREST sous le numéro 306 641 622, moyennant le prix de 1 580 000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 1 570 000 euros et aux éléments corporels pour 10 000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} août 2010.

AVIS

L'insertion qui précède tient lieu d'avis prescrit par les articles L.141-21 et L.141-22 du Code de commerce. Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Xavier MOAL, avocat à BREST (29200) - 59, rue Louis-Pasteur, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de publication au BODACC.

Pour avis.

SELARL JEAN-MARC BERROU

Avocat

59, rue Louis-Pasteur - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

SOCIÉTÉ DE L'ODET POUR LE DÉVELOPPEMENT DU NAUTISME ET LA PROTECTION DU TOURISME

Société Civile Immobilière
au capital de 3 750 euros
Siège social : 15, rue du Fort
29950 BÉNODET
RCS QUIMPER 518 587 746

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juin 2010, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale, qui devient "Société civile AR MOELEZ" et ont nommé en qualité de co-gérant de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Michel FAOU demeurant à LE RELECQ-KERHUON (29480) 27, rue du Roch Du.

L'article "DÉNOMINATION" des statuts a été modifié.

Pour avis, La Gérance.

MICHEL PETERS - Avocat

20, quai Cdt-Malbert - 29200 BREST
Tél. 02 98 80 02 64 - Fax. 02 98 43 18 46
Email : michel.peters@juriproscm.com

POLYMARIS BIOTECHNOLOGY

Société par Actions Simplifiée
au capital de 12 080 euros
porté à 12 330 euros
Siège social : Aéroport
Chambre de Commerce et d'Industrie
29600 MORLAIX
503 584 823 RCS BREST

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 juin 2010, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 250 euros, par émission de 25 actions nouvelles de numéraire, et porté de 12 080 euros à 12 330 euros.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à douze mille quatre-vingts euros (12 080 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à douze mille trois cent trente euros (12 330 euros).

Pour avis, Le Président.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats

Immeuble "La vigie" - 20 quai Cdt Malbert
29200 BREST
Tél. 02 98 00 09 29 - Fax. 02 98 46 33 62
contact@cabinetpeters.fr

ABC PRO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 38, rue Jim-Sevellec
29200 BREST
499 883 213 RCS BREST

Transféré à PLOUZANÉ (29280)
65, Place Nicolas-Copernic

Aux termes de délibérations en date du 26 avril 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social de 38, rue Jim-Sevellec - 29200 BREST à 65, Place Nicolas-Copernic 29280 PLOUZANÉ, à compter du jour même et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Dépôt légal des formalités au greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis, La Gérance.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats

Immeuble "La vigie" - 20 quai Cdt Malbert
29200 BREST
Tél. 02 98 00 09 29 - Fax. 02 98 46 33 62
contact@cabinetpeters.fr

AMBULANCES URGENCE 29

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 2, rue Jacques-Prévert
29160 CROZON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CROZON du 23 juin 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale :

AMBULANCES URGENCE 29

Siège social : 2, rue Jacques Prévert - 29160 CROZON.

Objet social principal : Les activités de transport de personnes par ambulance et de transport médical assis par véhicule sanitaire léger, la formation d'ambulanciers ainsi que la formation en secourisme et en prévention des risques professionnels.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 3 000 euros.

Gérance : Monsieur Yannick JANEIRO FORTES, demeurant à CAMARET-SUR-MER (29570) - Route de Crozon, Monsieur Thibaut NICOLAS, demeurant à CROZON (29160) - Goandour, et Monsieur Romain LE PICHON, demeurant à CAMARET-SUR-MER (29570) - 6, rue du Docteur Vourch.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER
La Gérance.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé en date du 22 juin 2010 à Brest, enregistré à la recette de Brest Pontant le 23 juin 2010, Bordereau n°2010/757, Case n° 13, la société ANADOLU, SARL au capital de 1 000 euros, immatriculée au RCS de BREST sous le n° 489 908 863, dont le siège est à BREST (29200) 6, rue Ducouëdic, a vendu à Monsieur SADIQ Junaïd son fonds de commerce de restauration rapide, sandwicherie, kebab, à l'enseigne "IZMIR", exploité à BREST 6, rue Ducouëdic, dont elle est propriétaire et pour lequel elle est inscrite au RCS de BREST sous le n° 489 908 863, ledit fonds comprenant la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, l'enseigne, le matériel servant à son exploitation et le droit à l'occupation des locaux.

La présente cession a lieu, moyennant le prix de 18 000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour quinze mille euros (15 000 euros) et aux matériels pour trois mille euros (3 000 euros), l'acquéreur est propriétaire du fonds et en a la jouissance à compter du 22 juin 2010.

Les oppositions seront reçues chez Maître LACOSTE, avocat 40, rue d'Aiguillon, 29200 BREST, dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

Vacances

Cette année, Cap Finistère cessera de paraître à partir du vendredi 16 juillet.

Le numéro de la rentrée paraîtra le 20 août 2010.